

Tonner Drones : informations sur les BSA-2025-2

Paris, le 22 janvier 2026, 08h00, Tonner Drones (ci-après la « Société ») publie aujourd'hui des informations complémentaires sur les BSA-2025-2 après le report de la première journée de cotation, initialement prévue le 16 janvier 2026.

Le premier jour de cotation des BSA 2025-2 aura désormais lieu le lundi 26 janvier 2026, alors qu'il était initialement prévu pour le 16 janvier 2026. Pour rappel, les BSA 2025-2 ont été détachés des actions obtenues lors de l'exercice des BSA 2025-1. Entre le 30 octobre 2025 et la fin de la période d'exercice, 33 671 888 bons de souscription 2025-1 ont été exercés, ce qui a entraîné l'émission de 16 835 944 nouvelles actions (qui avaient déjà été émises au moment de l'exercice) et d'un nombre égal de bons de souscription 2025-2 (qui seront créés le 26 janvier).

Le président directeur général de la Société, M. van den Ouden, a participé à hauteur de 7 414 988 BSA 2025-1, ce qui s'est traduit par la souscription de 3 707 494 actions au prix de 107 517,33 € soit 0,0290 € par action. Sa participation dans la société s'élève désormais à 12,5 % du capital et des droits de vote.

L'exercice des BSA 2025-2 ne sera possible qu'à compter du 1^{er} juillet 2026. Toutes les informations relatives aux BSA 2025-1 et aux BSA 2025-2 ont déjà été publiées dans le communiqué de presse du 11 septembre 2025 de la Société et sont décrites aux paragraphes III.4 et III.5 de l'avis aux actionnaires et aux porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 110 du 12 septembre 2025 (n° 2504227). Les principales caractéristiques des BSA 2025-2 sont également jointes au présent communiqué de presse en annexe. Toutes les informations complémentaires concernant les BSA 2025-1 et BSA 2025-2 sont disponibles sur le site internet de la Société, dans la rubrique « Investisseurs » et « BSA ».

À propos de Tonner Drones : *Tonner Drones développe des technologies pour le secteur logistique. Tonner Drones détient des participations importantes dans certains fabricants français de drones prometteurs tels que Diodon, Elistair et Donecle. La stratégie de Tonner Drones consiste à accroître la valeur de ses participations dans ces sociétés grâce à une gestion active des actifs. Des revenus supplémentaires peuvent être générés grâce aux redevances provenant des brevets détenus par Tonner Drones. Tonner Drones ne prévoit pas de posséder d'usine, mais est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France. Tonner Drones utilise une stratégie active pour gérer sa trésorerie*

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.tonnerdrones.com / contact@tonnerdrones.com

Attention

Cela ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de Tonner Drones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de Tonner Drones.

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que leurs hypothèses sous-jacentes, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant les résultats financiers, les événements, les opérations et les services futurs, ainsi que le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant les performances ou les événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « peut », « devrait » ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne constituent pas des garanties de performances futures et sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses inhérents concernant Tonner Drones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et acquisitions futures, les développements liés aux passifs éventuels, les changements dans la conjoncture économique mondiale ou les principaux marchés de Tonner Drones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats attendus. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont faites à la date du présent communiqué. Sauf si la loi applicable l'exige, Tonner Drones n'assume aucune obligation de réviser ou de mettre à jour les déclarations prospectives, en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.

**Annexe
Caractéristiques principales des BSA 2025-2**

Le tableau ci-après présentes les principales caractéristiques des BSA 2025-2 attachés aux actions nouvelles émises sur exercice des BSA 2025-1.

Les caractéristiques des BSA 2025-2, notamment les modalités de maintien des droits des porteurs de BSA, sont décrites dans le paragraphe III.5 de l'avis de souscription aux actionnaires publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 110 du 12 septembre 2025 (n° 2504227).

Caractéristiques des BSA 2025-2	
Forme et délivrance	Nominatif ou au porteur, selon la forme de détention des ABSA.
Détachement et date d'inscription en compte	Les BSA 2025-2 seront détachés des actions nouvelles émises sur exercice des BSA 2025-1 dès l'émission desdites actions. Les BSA 2025-2 seront inscrits en compte et négociables à compter du 26 janvier 2026.
Cotation des BSA 2025-2	Les BSA seront cotés sur Euronext Growth Paris pendant la période d'exercice à compter du 26 janvier 2026.
Code ISIN	FR0014012OE2
Période d'exercice	Du 1 ^{er} juillet 2026 jusqu'au 29 décembre 2028 inclus
Sort des titres non exercés	Les BSA 2025-2 qui n'auraient pas été exercés au plus tard le 29 décembre 2028 à minuit seront caducs de plein droit et perdront toute valeur.
Parité d'exercice	1 BSA 2025-2 donne le droit de souscrire 2 actions nouvelles de Tonner Drones d'une valeur nominale de 0,025 euro.
Prix d'exercice	0,025 euro par action nouvelle, soit une décote de 3,85 % par rapport au prix de souscription des ABSA.
Nombre minimum de BSA 2025-2 à exercer par exercice	100 000
Nombre de BSA 2025-2 émis	16 835 944
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA 2025-2	33 671 888 actions nouvelles
Modalités d'exercice	Pour exercer leurs BSA 2025-2, les titulaires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et devront libérer intégralement le montant de leur souscription. Uptevia assurera la centralisation de ces opérations.
Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA 2025-2	841 797,20 euros